

Comd de Zone: Capitaine St. Thiry Adresse: place Léopold 1 – Annexe du Palais – 6700 Arlon Secrétaire: C. Hornick Tél: + 32 63 212 871

Fax: + 32 63 212 870 Gsm: + 32 496 58 69 02 Email: c.hornick@zslux.be

## Avis de recrutement d'un capitaine volontaire, spécialiste en prévention pour la Zone de secours Luxembourg

Appel à candidatures (m/f)

La Zone de secours Luxembourg, plus particulièrement le Conseil de Zone, en sa séance du 14/09/2017 et conformément à l'Arrêté royal du 19 avril 2014 relatif au statut administratif du personnel opérationnel des Zones de secours, lance pour les besoins de celle-ci, un appel aux candidats en vue d'un recrutement d'un capitaine volontaire, spécialiste en prévention.

Comme le prévoit l'article 36 de l'AR du 19/04/2014 :

- le Conseil prévoit une obligation de domicile ou de disponibilité en ce qui concerne les membres du personnel volontaire, à savoir :
- avoir son domicile et habiter la zone au plus tard au moment de sa nomination ;
- afin d'être recevable, l'appel sera publié au moins sur le site internet de la Zone de secours Luxembourg, de la Direction Générale de la Sécurité civile du SPF Intérieur, du FOREM au plus tard vingt jours avant la date limite d'inscription.

# Les candidats doivent remplir les conditions préalables fixées par l'arrêté royal du 19 avril 2014, en son article 38, soit :

1° avoir la nationalité belge;

- 2° avoir une conduite conforme aux exigences de la fonction visée. Le candidat fournit un extrait de casier judiciaire délivré dans un délai de trois mois précédant la date limite de dépôt des candidatures ;
- 3° jouir des droits civils et politiques ;
- 4° satisfaire aux lois sur la milice;
- 5° être titulaire du permis de conduire B;
- 6° être détenteur d'un diplôme de niveau A;
- 7° être titulaire d'un certificat d'aptitude fédéral de cadre supérieur tel que visé à l'article 35 L'officier d'une zone de secours est réputé avoir satisfait à la condition visée au paragraphe 1<sup>er</sup>, 7°.

Le recrutement est subordonné à la réussite d'un concours et d'un examen médical éliminatoire, tel que défini à l'article 26 de l'Arrêté royal du 28 mai 2003 relatif à la surveillance de la santé des travailleurs, organisé par le conseil.

Le concours consiste en un entretien oral destiné à tester la motivation, la disponibilité et la conformité du candidat avec la description de fonction de la Zone de secours Luxembourg.

La lettre de candidature doit être accompagnée obligatoirement des documents suivants :

- un extrait du casier judiciaire ;
- le permis de catégorie B ;
- ➤ le certificat d'aptitude fédéral de base ou du cadre supérieur (pour les candidats non dispensés);
- > une attestation de milice (pour les candidats masculins).
- diplôme de niveau A.

La description de fonction et le contenu de l'épreuve sont publiés :

- dans les postes de la Zone de secours Luxembourg;
- sur le site internet de la zone <a href="http://www.zslux.be">http://www.zslux.be</a>;
- du FOREM;
- sur le site internet de la Direction générale de la Sécurité civile du SPF Intérieur <a href="http://securitecivile.be">http://securitecivile.be</a>;
- ou peuvent être retirés auprès du Département des Ressources humaines de la Zone de secours au 063/212 891 ou via demande à l'adresse mail suivante : <u>jl.burnet@zslux.be</u>.

Sous peine de nullité, le dossier de candidature complet doit :

- être adressé sous pli recommandé au Président de la Zone de secours Luxembourg, Place Léopold 1 (annexe du Palais) à 6700 ARLON;
- Être déposé contre accusé de réception auprès du Responsable du Service des Ressources Humaines de la Zone de secours Luxembourg, Place Léopold 1 (annexe du Palais) à 6700 ARLON.

au plus tard le <mark>02 janvier 2018</mark> minuit, le cachet de la poste faisant foi ou la date de l'accusé de réception faisant foi.

## Contenu de l'épreuve de recrutement du personnel cadre de base :

Le recrutement est subordonné à la réussite d'un concours et d'un examen médical éliminatoire, tel que défini à l'article 26 de l'Arrêté royal du 28 mai 2003 relatif à la surveillance de la santé des travailleurs, organisés par le Conseil.

Le concours consiste en un entretien oral destiné à tester la motivation, la disponibilité et la conformité du candidat prévue dans la description de fonction de la Zone de secours Luxembourg.

## Concernant la conformité du candidat avec la description de fonction :

- Bonne maîtrise de la langue française ;
- Connaissances en gestion administrative et technique générale ;
- Bonne connaissance en méthodologie et organisation du travail et de la gestion d'équipe ;

## Concernant la motivation :

Le candidat expose au jury ses motivations.

#### Concernant la disponibilité :

Le candidat expose au jury la manière dont il peut se rendre disponible pour la Zone de secours afin d'assumer pleinement la fonction de Capitaine et de préventionniste.

## **Composition du jury :**

- Le Commandant de la Zone de secours Luxembourg ou son délégué;
- Le responsable du département des ressources humaines ;
- Le responsable du département opérationnel ;
- Le responsable du département prévention ;
- Un Officier ayant suivi la formation « Gestion des compétences et évaluation » ;
- Un membre du département des ressources humaines assurera le secrétariat sans voix délibérative ;
- Les organisations syndicales représentatives qui seront invitées en tant qu'observateurs.

## **Durée du stage de recrutement :**

Le lauréat sera admis au stage recrutement qui débutera le jour de l'entrée en service. Durée du stage : voir A.R du 19/04/2014, livre 4, titre 2, art. 39 à 43.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

- auprès du Responsable des Ressources Humaines, Major BURNET (☎063/212 493);
- auprès du Service des Ressources Humaines : <u>rh@zslux.be</u> ( **2** 063/212 890 ou 063/212 891).

Par le Conseil de Zone,

La Secrétaire de Zone, Le Commandant de zone, Le Président de Zone,

HORNICK. C. Cpt S. THIRY. MAGNUS. V.